

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109144

### Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de faire de la conférence d'orientation budgétaire une enceinte de pilotage des moyens financiers consacrés à l'action extérieure de la France dans un pays considéré. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle, s'inspirant de cette proposition.

# Texte de la réponse

Des comités de gestion sont créés ou réactivés dans tous les pays où il existe une représentation française. Toutes les administrations de l'État représentées dans le pays y participent de plein droit. Ils constituent un espace préalable de décision et de concertation en matière de gestion. Placé sous l'autorité de l'ambassadeur, le comité de gestion est composé des chefs de service. Le comité de gestion est également l'instance au sein de laquelle se tient la conférence d'orientation budgétaire annuelle présidée par l'ambassadeur.

## Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 109144

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11456 **Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3693